

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi trois novembre à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 29 octobre 2025 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS

Mme FAUETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes ALVERNHE, BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE (jusqu'à la délibération 2.1 incluse), KREUTER, MYARD-DALMAIS, TAMBURINI

MM DE BOISRIOU, NOBLECOURT, PERROTTON

Etaient excusé(e)s :

Mmes BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), PERRENES, RAMBAUD (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS)

Etaient absent(e)s :

Mme VERDU - M. GACHET

## 1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

### 1.4 BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le budget principal a été voté à hauteur de :

- 5 297 711,00 € pour les dépenses de la section de fonctionnement
- 5 297 711,00 € pour les recettes de la section de fonctionnement
- 916 741,30 € pour les dépenses de la section d'investissement, intégrant 39 814,55 € de reste à réaliser d'investissement 2024
- 916 741,30 € pour les recettes de la section d'investissement

Compte-tenu de l'évolution des dépenses et des recettes, il convient d'ajuster les crédits ouverts pour l'année 2025 sur la section de fonctionnement et sur la section d'investissement.

#### I- Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont réallouées entre chapitres : le chapitre 68 progresse de +15 000 € afin de constituer la provision pour contentieux demandée par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport. Les frais de personnel (chapitre 12) sont inscrits à la baisse pour le même montant.

Les recettes de fonctionnement sont également réallouées entre chapitres : le chapitre 78 augmente de 40 000 € en lien avec la reprise estimée sur la provision pour dépréciation des créances irrécouvrables (travail en cours avec le SGC pour statuer sur le montant définitif), le chapitre 042 de 2 150 € en lien avec l'amortissement des subventions obtenues pour l'acquisition du nouveau véhicule Dynamobile. Les recettes du chapitre 70 sont inscrites à la baisse pour 42 150 €.

|   | Budget 2025         | DM 1      |
|---|---------------------|-----------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général                                      | 1 181 371,00        |           |
| Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés                          | 3 798 805,00        | 15 000,00 |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections                   | 130 915,00          |           |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante                                | 174 120,00          |           |
| Chapitre 67 - Charges spécifiques   | 2 500,00            |           |
| Chapitre 68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | 10 000,00           | 15 000,00 |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>  | <b>5 297 711,00</b> | -         |
| Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté                               | 399 589,89          |           |
| Chapitre 013 - Atténuations de charges  | 70 851,11           |           |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections                   | 7 256,00            | 2 150,00  |
| Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses              | 948 140,00          | 42 150,00 |
| Chapitre 74 - Dotations et participations                                       | 3 859 294,00        |           |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante                               | 12 580,00           |           |
| Chapitre 77 - Produits spécifiques  | -                   |           |
| Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions                          |                     | 40 000,00 |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>   | <b>5 297 711,00</b> | -         |
| <b>RESULTAT</b>   | <b>-</b>            | <b>-</b>  |

## II- Section d'investissement

Les dépenses et recettes de la section d'investissement sont proposées avec les modifications suivantes :

Chapitre 13 en recettes : +31 070 € correspondant aux subventions notifiées pour l'acquisition du nouveau véhicule Dynamobile (subvention CARSAT et subvention de la Fondation Bruneau par l'intermédiaire de l'UNCCAS)

Chapitre 040 en dépenses : +2 150 € pour l'amortissement 2025 de ces mêmes subventions

Chapitre 23 en dépenses à + 60 000 € : alimentation du chapitre des immobilisations en cours pour couvrir les projets d'investissement qui ne seront pas achevés fin 2025

Chapitre 27 en dépenses : + 2 000€ pour les prêts au personnel suite à l'augmentation des demandes sur 2025

Chapitre 21 en dépenses : -33 080 € pour équilibrer la DM

|   | Budget 2025       | Report de crédit | DM 1             |
|---|-------------------|------------------|------------------|
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           | 7 256,00          |                  | 2 150,00         |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées                             | 15 000,00         |                  |                  |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles                             | 137 500,00        | 5 387,01         |                  |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles                               | 713 170,75        | 34 427,54        | 33 080,00        |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours                                  | -                 |                  | 60 000,00        |
| Chapitre 27 - Autres immobilisations financières                        | 4 000,00          |                  | 2 000,00         |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>  | <b>876 926,75</b> | <b>39 814,55</b> | <b>31 070,00</b> |
| Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 745 568,50        |                  |                  |
| Chapitre 020 - Produits de cessions                                     | 11 232,00         |                  |                  |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           | 130 915,00        |                  |                  |
| Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       | 10 025,80         |                  |                  |
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement                              | -                 |                  | 31 070,00        |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées                             | 15 000,00         |                  |                  |
| Chapitre 27 - Autres immobilisations financières                        | 4 000,00          |                  |                  |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>   | <b>916 741,30</b> | <b>-</b>         | <b>31 070,00</b> |
| <b>RESULTAT</b>   | <b>39 814,55</b>  | <b>-</b>         | <b>39 814,55</b> |

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la décision modificative présentée ci-dessus.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le comptable public sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
  - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
  - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17  
Présents : 12  
Pouvoir : 2

Vote : Pour : 14  
Contre :  
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au  
Registre des délibérations,  
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN  
Par délégation

Christelle FAVETTA SIEYES  
Conseillère départementale Chambéry-3  
Adjointe au Maire en charge de  
Cohésion et Justice / Santé et Seniors  
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry

